



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **EXTERNALISATION DE LA CONDUITE DES VOITURES-RADAR : DEBUT DES OPERATIONS DE CONTROLE DANS LE PAS-DE-CALAIS CE JOUR**

Arras, le 15 septembre 2021

Après une année 2020 marquée par un contexte sanitaire particulier, le nombre de personnes tuées sur les routes est, au cours des 8 premiers mois de 2021, à nouveau en hausse dans le Pas-de-Calais (24 personnes décédées contre 18 en 2020 et 42 en 2019 sur la même période).

Le nombre de blessés et d'accidents corporels est, en revanche, en baisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les routes du département:

- 366 personnes ont été blessées lors d'un accident contre 376 personnes en 2020 et 485 en 2019 sur la même période.
- 262 accidents corporels ont été recensés contre 280 en 2020 et 374 en 2019 sur la même période.

La première cause d'accidentologie demeure la vitesse qui représente un quart des accidents. Pour continuer à lutter contre la vitesse excessive sur les routes, la décision de confier la conduite de véhicules-radar à des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015.

**Dans ce cadre, 6 voitures-radar à conduite externalisée sont déployées, dans le département du Pas-de-Calais, à compter d'aujourd'hui. Ces véhicules peuvent circuler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**


Ce dispositif répond à deux objectifs majeurs :

- faire respecter les limitations de vitesse en allongeant les plages horaires de circulation de ces véhicules sur les routes les plus accidentogènes.
- libérer du temps aux forces de l'ordre pour qu'elles puissent se consacrer à des tâches plus qualifiées comme l'interception au bord des routes (alcoolémie et stupéfiants). Le nombre de voitures-radar n'augmente donc pas sur les routes de France, il s'agit juste d'un changement de conducteur.


Des itinéraires tenant compte des seuls critères d'accidentalité locale ont été identifiés en concertation entre les représentants de la préfecture, des forces de l'ordre et des gestionnaires de voiries.

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)

 [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)

 [@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)

 [@prefet62](https://twitter.com/prefet62)